

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2023_031**

**BUDGET PRINCIPAL :
PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 7 avril 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 7 avril 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LEDUC DRÉAN, Sylviane LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard MARCIA, Yohan MORICE (suppléant de André MARIE), Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON

Ont donné pouvoir :

Christelle CROCOMO a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE

Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Vincent DAUCHY

Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON

Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD

Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD

Gérard LEU a donné pouvoir à Agnès THOMASSET

Cyrille ROSELLO de MOLINER a donné pouvoir à Hubert DELALANDE

Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN

Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Le Conseil communautaire a nommé Gwenaëlle LECONTE secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 16 février 2023 est adopté à l'unanimité

DEL2023_031 : BUDGET PRINCIPAL : PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-7,
- Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République
- Vu les documents mis à disposition,
- Vu l'avis favorable de la commission finances et mutualisation du 3 avril 2023,
- Vu l'avis favorable du Bureau.

Il est proposé d'inscrire les participations et subventions suivantes :

		Participations 2023
Art. 6281 - Concours divers		87 726,81
020	ADCF	1 929,00 €
020	UAMC	1 068,00 €
60	Initiative calvados	5 045,00 €
311	ADTLB	20 000,00 €
60	NORMANDIE ATTRACTIVITE	2 000,00 €
70	Biomasse Normandie	3 622,10 €
70	La FREDON	1 786,00 €
501	INGE'EAU	2 900,00 €
70	Conservatoire Espaces Naturels	2 176,00 €
70	Ter Bessin - PCAET	37 115,26 €
70	SDEC - DITEP	4 714,00 €
70	SDEC - Cadastre Solaire	2 800,00 €
311	Dépt - partenariat ressources numériques	2 571,45 €
Art. 65561 - Contributions aux organismes de regroupement		1 699 394,49
720	COLLECTEA	694 665,00 €
735	Bessin Urbanisme GEMAPI	181 568,88 €
720	SEROC	644 500,00 €
515	TER BESSIN -Admin-support	30 860,21 €
515	TER BESSIN - SCOT	24 274,39 €
515	TER BESSIN - Instruction actes d'urbanisme	123 526,01 €
Art. 6558 - Autres contributions obligatoires		70 800,60
201	Ecole Sacré Cœur - Tilly sur Seulles	63 300,60 €
201	Dérogations scolaires	7 500,00 €
Art. 657351 - Subvention GFP de rattachement		216 651,11 €
60	Versement budget ZA	126 790,11 €
81	Régie transports	89 861,00 €
Art. 657381 - Subvention de fonctionnement versée - Autres Etablissements locaux		67 035,00 €
4228	RAM	38 000,00 €
020	Fourrière animale	29 035,00 €
Art. 65748 - Subventions associations		107 600,00 €
633	Association OTI STM	77 000,00 €
325	Association Asnelles 2024	5 000,00 €
501	FDSEA (recyclage des pneus)	300,00 €
311	Ferme culturelle du Bessin	6 000,00 €
311	Musique en Côte de Nacre	6 000,00 €
311	Association Bouge ton Bessin	10 000,00 €
311	Littérature à voix haute	3 000,00 €
321	Association Transform	300,00 €

Art. 65748 - Coopératives scolaires + aide aux projets	47 400,00 €
GS AUDRIEU	6 090,00 €
Préélémentaire	2 310,00 €
Élémentaire	3 780,00 €
GS COULOMBS / MOULINS EN BESSIN	4 110,00 €
Préélémentaire	1 470,00 €
Élémentaire	2 640,00 €
GS CREULLY SUR SEULLES	6 150,00 €
Préélémentaire	1 740,00 €
Élémentaire	4 050,00 €
ULIS	360,00 €
Rased	
RPI REVIERS - FONTAINE HENRY	3 330,00 €
Préélémentaire	1 440,00 €
Élémentaire	1 890,00 €
RPI LANTHEUIL / PONTS SUR SEULLES	3 600,00 €
Préélémentaire	1 260,00 €
Élémentaire	2 340,00 €
GS FONTENAY LE PESNEL	4 410,00 €
Préélémentaire	1 500,00 €
Élémentaire	2 910,00 €
RPI GRAYE SUR MER - BANVILLE	3 900,00 €
Préélémentaire	1 380,00 €
Élémentaire	2 520,00 €
GS LINGEVRES	2 070,00 €
Préélémentaire	720,00 €
Élémentaire	1 350,00 €
GS TILLY SUR SEULLES	9 600,00 €
Préélémentaire	3 300,00 €
Élémentaire	6 300,00 €
RASED	
RPI VER SUR MER	4 140,00 €
Préélémentaire	1 470,00 €
Élémentaire	2 670,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITÉ :

VOTE les subventions et participations proposées.

AUTORISE le Président à signer le contrat d'engagement Républicain avec les associations bénéficiant d'une subvention.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRÉSIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN